

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE-LA-LOUVET

L'an deux mil vingt cinq, le vingt sept mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BONNEVILLE-LA-LOUVET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **Mairie**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Marcel GREAUME**.

Étaient présents : M. Marcel GREAUME, Mme Marie-Claire AUGER, Mme Claire LEBAILLY, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Céline GUYOMARD, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE, M. Rémy DOISNE, M. Maxime COURSEAUX.

Étaient absents excusés : M. Joël CANIVET, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, M. Bernard JELENSPERGER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Joël CANIVET en faveur de M. Marcel GREAUME, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD en faveur de Mme Claire LEBAILLY.

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

---

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-012 : Validation du procès verbal de la séance du 17 Janvier 2025**

Vu le conseil municipal en date du 17 Janvier 2025,

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 Janvier 2025.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-013 : Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 22 Juillet 2022, le conseil municipal a validé le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que cette nomenclature prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire ou son 1er adjoint à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le taux de fongibilité des crédits à 7.5%

du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-014 : Budget principal : Compte financier unique 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé du Compte Financier Unique 2024 du budget principal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Financier Unique du Maire et les écritures du Compte Financier Unique de la trésorerie,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal, ainsi que :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel est résumé ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023		272 786.31 €
Opérations de l'exercice	435 350.92 €	535 959.67 €
<b>TOTAUX</b>	<b>435 350.92 €</b>	<b>808 745.98 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>		<b>373 395.06 €</b>

**Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023	431 739.83 €	
Opérations de l'exercice	310 417.48 €	528 396.05 €
<b>TOTAUX</b>	<b>742 157.31 €</b>	<b>528 396.05 €</b>
Résultat de clôture	213 761.26 €	
Restes à réaliser		213 544.40 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>216.86 €</b>	

**Ensemble**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023	431 739.83 €	272 786.31 €
Opérations de l'exercice	745 768.40 €	1 064 355.72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 177 508.23 €</b>	<b>1 337 142.03€</b>
Résultat de clôture		<b>159 633.80 €</b>
Restes à réaliser		213 544.40 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 177 508.23 €</b>	<b>1 550 686.43 €</b>
<b>Résultat définitif 2024</b>		<b>373 178.20 €</b>

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents

comptes ;

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame AUGER Marie-Claire, doyenne du Conseil municipal, est nommée Présidente de séance.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Mme AUGER, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal.

14 VOTANTS  
12 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-015 : Budget principal : Affectation du résultat 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le Compte Financier Unique 2024 présenté aux conseillers municipaux par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat 2024 du budget principal comme suit, en prenant en compte les éléments ci-dessous :

<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses d'investissement	310 417.48 €
Recettes d'investissement	528 396.05 €
Résultat net au 31-12-2024	217 978.57 €
Déficit ou excédent 2023 reporté	-431 739.83 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2024</b>	<b>-213 761.26 €</b>
 <b><u>Reste à réaliser</u></b>	
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	213 544.40 €
Résultat net RAR	213 544.40 €
 <b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
Dépenses de fonctionnement	435 350.92 €
Recettes de fonctionnement	535 959.67 €
Résultat net au 31-12-2024	100 608.75 €
Excédent 2023 reporté	272 786.31 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2024</b>	<b>373 395.06 €</b>

- Affectation du résultat 2024 :

- un excédent de fonctionnement reporté de 373 178.20 €,
- un déficit d'investissement de 213 761.26 € et
- un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 216.86 €.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affection du résultat 2024, comme présenté, pour le budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-016 : Budget principal : Budget primitif 2025 - Section de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2025 en section de fonctionnement du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses de fonctionnement :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2025
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	<b>218 950.00 €</b>
<b>Chapitre 012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	<b>245 119.56 €</b>
<b>Chapitre 014</b>	Atténuations de produits	<b>48 979.00 €</b>
<b>Chapitre 023</b>	Virement à la section d'investissement	<b>260 767.00 €</b>
<b>Chapitre 065</b>	Autres charges de gestion courante	<b>100 202.44 €</b>
<b>Chapitre 066</b>	Charges financières	<b>10 600.00 €</b>
<b>Chapitre 067</b>	Charges exceptionnelles	<b>1 000 €</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>885 618.00 €</b>

**Les recettes de fonctionnement :**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif 2025
<b>Chapitre 002</b>	Excédent reporté	<b>373 178.20 €</b>
<b>Chapitre 013</b>	Atténuations de charges	<b>15 100.00 €</b>
<b>Chapitre 70</b>	Produits de services	<b>7 400.00 €</b>
<b>Chapitre 731</b>	Fiscalité locale	<b>312 500.00 €</b>
<b>Chapitre 73</b>	Impôts et taxes	<b>30 000.00 €</b>
<b>Chapitre 74</b>	Dotations et participations	<b>93 200.00 €</b>
<b>Chapitre 75</b>	Autres produits	<b>52 720.00 €</b>
<b>Chapitre 76</b>	Produits financiers	<b>19.80 €</b>
<b>Chapitre 77</b>	Produits spécifiques	<b>1 500.00 €</b>
<b>Total des recettes</b>		<b>885 618.00 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2025 en section de fonctionnement du budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR

0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-017 : Budget principal : Budget primitif 2025 - Section d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2025 en section d'investissement du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses d'investissement :**

<b>Chapitres</b>	<b>Libellées</b>	<b>RAR + Budget primitif 2025</b>
<b>Chapitre 001</b>	Résultat reporté	213 761.26 €
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts et dettes assimilées	52 400.00 €
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles	702 400.00 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>968 561.26 €</b>

**Les recettes d'investissement :**

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>RAR + Budget primitif 2025</b>
<b>Chapitre 021</b>	Virement de la section de fonctionnement	<b>260 767.00 €</b>
<b>Chapitre 10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	454 616.86 €
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement	397 486.40 €
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>956 731.00 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2025, en section d'investissement du budget principal.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-018 : Budget assainissement : Compte financier unique 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé du Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Financier Unique du Maire et les écritures du Compte Financier Unique de la trésorerie,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget assainissement, ainsi que :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel est résumé ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023		10 175.97 €
Opérations de l'exercice	61 850.48 €	61 197.72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>61 850.48 €</b>	<b>71 373.69 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>		<b>9 523.21 €</b>

### Section d'investissement

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023		24 713.49 €
Opérations de l'exercice	34 939.49 €	24 427.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>34 939.49 €</b>	<b>49 140.49 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>		<b>14 201.00 €</b>

### Ensemble

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023	0 €	34 889.46 €
Opérations de l'exercice	96 789.97 €	85 624.72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>96 789.97 €</b>	<b>120 514.18 €</b>
<b>Résultat définitif 2024</b>		<b>23 724.21 €</b>

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame AUGER Marie-Claire, doyenne du Conseil municipal, est nommée Présidente de séance.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Mme AUGER, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2024 pour le budget assainissement.

14 VOTANTS  
12 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-019 : Budget assainissement : Affectation du résultat 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le Compte Financier Unique 2024 présenté aux conseillers municipaux par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat 2024 du budget assainissement comme suit, en prenant en compte les éléments ci-dessous :

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement	34 939.49 €

Recettes d'investissement	24 427.00 €
Résultat net au 31-12-2024	-10 512.49 €
Déficit ou excédent 2023 reporté	24 713.49 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2024</b>	<b>14 201.00 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat net RAR	0.00 €
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de fonctionnement	61 850.48 €
Recettes de fonctionnement	61 197.72 €
Résultat net au 31-12-2024	-652.76 €
Excédent 2023 reporté	10 175.97 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2024</b>	<b>9 523.21 €</b>

- Affectation du résultat 2024 :

- un excédent de fonctionnement reporté de 9 523.21 €
- un excédent d'investissement de 14 201.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats, comme présenté, du budget assainissement 2024.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-020 : Budget assainissement : Budget primitif 2025 - Section de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2025, en section de fonctionnement, du budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses de fonctionnement :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2025
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	<b>29 400.00 €</b>
<b>Chapitre 042</b>	Opérations d'ordre de transferts entre sections	<b>24 427.00 €</b>
<b>Chapitre 66</b>	Charges financières	<b>14 500.00 €</b>
<b>Chapitre 67</b>	Charges exceptionnelles	<b>190.00 €</b>
<b>Chapitre 022</b>	Dépenses imprévues	<b>1 640.00 €</b>
<b>Chapitre 023</b>	Virement à la section d'investissement	<b>4383.00 €</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>74 540.00 €</b>

## Les recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2025
Chapitre 002	Excédent reporté	9 523.21 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 121.00 €
Chapitre 70	Produits des services des domaines et ventes divers	51 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1895.79 €
<b>Total Recettes</b>		<b>74 540.00 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2025 en section de fonctionnement du budget assainissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-021 : Budget assainissement : Budget primitif 2025 - Section d'investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2025 en section d'investissement du budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

## Les dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2024
Chapitre 40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 121.00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	20 900.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	80 000.00 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>113 021.00 €</b>

## Les recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2024
Chapitre 001	Résultat reporté ou anticipé	14 201.00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	10.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 427.00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	70 000.00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>113 021.00 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2025, de la section d'investissement du budget assainissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-022 : Budget lotissement : Compte financier unique 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé du Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Financier Unique du Maire et les écritures du Compte Financier Unique de la trésorerie,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget lotissement, ainsi que :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel est résumé ci-dessous :

#### **Section de fonctionnement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023	128 171.94 €	
Opérations de l'exercice	2 089.80 €	296 919.76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>130 261.74 €</b>	<b>296 919.76 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>		<b>166 658.02 €</b>

#### **Section d'investissement**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023		83 958.41 €
Opérations de l'exercice	343 567.16 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>343 567.16 €</b>	<b>83 958.41 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>259 608.75 €</b>	

#### **Ensemble**

	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultat reporté 2023	128 171.94 €	83 958.41 €
Opérations de l'exercice	345 656.96 €	296 919.76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>473 828.90 €</b>	<b>380 878.17€</b>
<b>Résultat définitif 2024</b>	<b>92 950.73 €</b>	

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame AUGER Marie-Claire, doyenne du Conseil municipal, est nommée Présidente de séance.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Mme AUGER, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2024 pour le budget lotissement.

14 VOTANTS

12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-023 : Budget lotissement : Affectation du résultat 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le compte financier unique 2024 présenté aux conseillers municipaux par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat 2024 du budget Lotissement comme suit, en prenant en compte les éléments ci-dessous :

<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses d'investissement	343 567.16 €
Recettes d'investissement	0 €
Résultat net au 31-12-2024	- 343 567.16 €
Déficit ou excédent 2023 reporté	83 958.41 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2024</b>	<b>-295 608.75 €</b>
<b><u>Reste à réaliser</u></b>	
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat net RAR	0.00 €
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
Dépenses de fonctionnement	2 089.80 €
Recettes de fonctionnement	296 919.76 €
Résultat net au 31-12-2024	294 829.96 €
Excédent 2023 reporté	- 128 171.94 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2024</b>	<b>166 658.02 €</b>

- Affectation du résultat 2024 :

- un excédent de fonctionnement reporté de 166 658.02 €,
- un déficit d'investissement de 295 608.75 €.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du résultat 2024 du budget lotissement.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-024 : Budget lotissement : Budget primitif 2025 - Section de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2025 pour la section de fonctionnement du budget Lotissement qui est en suréquilibre en recettes par rapport aux dépenses comme suit :

**Les dépenses d'exploitation :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	12 650.00 €
65	Produits de gestion courante	5.00 €
66	Charges financières	286.79 €
042	Opérations d'ordre entre sections	295 874.86 €
043	Opérations d'ordre interne à la SF	286.79 €
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>		<b>309 103.44 €</b>

**Les recettes d'exploitation :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2025
002	Résultat excédent reporté	166 658.02 €
75	Produits de gestion courante	5.00 €
77	Produits exceptionnelles	-00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	308 811.65 €
043	Opérations d'ordre interne à la SF	286.79 €
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>		<b>475 761.46 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2025 pour la section de fonctionnement du budget lotissement.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-025 : Budget lotissement : Budget primitif 2025 : Section d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2025 pour la section d'investissement du budget Lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Les dépenses d'investissement :**

Chapitres	Libellés	Budget primitif 2025
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	259 608.75 €

<b>Chapitre 16</b>	Emprunts et dettes assimilés	<b>36 266.11 €</b>
<b>Chapitre 040</b>	Opérations d'ordre entre sections	<b>308 811.65 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>604 686.51 €</b>

**Les recettes d'investissement :**

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Budget primitif 2025</b>
<b>Chapitre 040</b>	Opérations d'ordre entre sections	<b>295 874.86 €</b>
<b>Chapitre 16</b>	Emprunts et dettes assimilés	<b>308 811.65 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>604 686.51 €</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide le budget primitif 2025 pour la section d'investissement du budget lotissement.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-026 : Vote du taux des taxes 2025**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales,

Vu la compensation attribuée aux communes par le transfert de la part départementale de foncier bâti,

Monsieur le Maire propose de maintenir :

- le taux de la taxe foncière non bâti à 20.71 %,
- le taux de la taxe foncière bâti à 34,23%,
- le taux de la taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants) à 8.15 %.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal refuse la proposition de Monsieur le Maire et décide d'augmenter les taux comme indiqués ci-dessous :

- le taux de la taxe foncière non bâti à 20.92 %,
- le taux de la taxe foncière bâti à 34.57%,
- le taux de la taxe d'habitation (hors résidences principales et logements vacants) à 8.23 %.

14 VOTANTS  
9 POUR  
4 CONTRE  
1 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-027 : Location partielle de la parcelle AA 25 au propriétaire de la parcelle AA26**

Vu la demande de Mr et Mme GUILLEMETTE en date du 25/02/2025 concernant l'occupation partielle de la parcelle AA25 appartenant à la mairie,

Considérant que cette parcelle AA25 est attenante à la parcelle de Mr et Mme GUILLEMETTE,

Considérant que Mr et Mme GUILLEMETTE souhaitent l'utiliser pour cultiver un potager,

Considérant que cette parcelle n'est pas exploitée par la commune,

Monsieur le Maire propose de :

- louer une partie de la parcelle AA25 à Mr et Mme GUILLEMETTE, soit environ 95.20 m<sup>2</sup> pour un montant de 100 € à l'année.
- d'établir une convention d'occupation pour 1 an

Ayant entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte :

- de louer une partie de la parcelle AA25 à Mr et Mme GUILLEMETTE, soit environ 95.20 m<sup>2</sup> pour un montant de 100 € à l'année.

- d'établir et que Mr le Maire signe une convention d'occupation pour 1 an.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-028 : Attribution des subventions pour les associations bonnevillaises**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions après analyse des associations Bonnevillaises par la commission association.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montants attribués en 2024 en €</b>	<b>Montants demandés pour l'année 2025 en €</b>
<b>Club de l'amitié</b>	400 €	400 €
<b>Bonneville Patrimoine</b>	0 €	0 €
<b>Bonneville Animations</b>	2 500 €	2233 €
<b>Le Souvenir Français</b>	100 €	100 €
<b>L'APE Les petites frimousses</b>	500 €	500 €
<b>Amicale des anciens sapeurs pompiers</b>	/ €	500 €

Pour l'APE, la commune préfère baisser le montant de la subvention et aider spontanément si besoin (voyage, sorties,...).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés,

- d'allouer les subventions indiquées ci-dessous aux associations bonnevillaises :

Associations	Montants attribués en 2024 en €	Montants demandés 2025 en €	Montants attribués pour 2025 en €
Le club de l'amitié	400 €	400 €	500 €
Bonneville patrimoine	0 €	0 €	/ €
Bonneville animations	2 500 €	1 000 €	2 233 €
Le Souvenir Français	100 €	100 €	100 €
L'APE Les petites frimousses	500 €	500 €	400 €
Amicale des anciens sapeurs pompiers	/ €	500 €	400 €

Monsieur Daniel DELAHAYE ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à Bonneville animation.

14 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
1 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-029 : Demandes de subventions extérieures**

Monsieur le Maire présente les subventions demandées par les associations extérieures :

Associations	Montants demandés
Judo club de Lieurey	/
Fondation du patrimoine de Normandie	200 €
Association Help	/
Croix rouge Française	/
MJC Pont L'Eveque	/
Comice agricole de Blangy le Chateau	/
La ligue contre le cancer Calvados	/
Harmonie Municipale de Pont-L'Eveque	/
APECE Collège Cormeilles	/

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'allouer ou non des subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montants demandés	Montants attribués
Judo club de Lieurey	/	0 €
Fondation du patrimoine de Normandie	200 €	0 €
Association Help	/	50 €
Croix rouge Française	/	0 €
MJC Pont L'Eveque	/	0 €
Comice agricole de Blangy le Chateau	/	0 €
La ligue contre le cancer Calvados	/	50 €
Harmonie Municipale de Pont-L'Eveque	/	Mise à disposition

		<b>de la salle du pressoir lors d'un événement sur la commune</b>
<b>APECE Collège Cormeilles</b>	/	<b>0 €</b>

14 VOTANTS  
 14 POUR  
 0 CONTRE  
 0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-030 : Demande de subvention : contrat APCR+ sur 2 ans pour l'aménagement du bourg - tranche 4 : Nouveau Monde**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les réunions avec le maître d'oeuvre et l'Agence routière Départementale ainsi que les différentes réunions de conseils municipaux,

Monsieur le Maire présente des devis estimatifs concernant l'aménagement du centre bourg 4ème tranche. Le montant total des travaux s'élève à 518 494.15 € HT soit 622 192.98 € TTC.

Considérant que cette dépense a été inscrite au budget primitif 2025.

Monsieur le Maire propose de solliciter la conclusion d'un contrat APCR+ de 2 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2025-2026 et l'attribution à ce titre d'une aide financière à hauteur de 75 000 € par an pour le projet ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

14 VOTANTS  
 14 POUR  
 0 CONTRE  
 0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-031 : Demande de fonds d'aide auprès de Communauté de Communes TERRE D'AUGE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29

**VU** l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales

**VU** la délibération n° CC-DEL-2025-00 de la Communauté de communes TERRE D'AUGE portant règlement d'attribution des fonds de concours

**Considérant** que la Commune de Bonneville la louvet souhaite réaliser les travaux suivants : Aménagement du bourg Tranche 4 et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds d'aide à la Communauté de Communes TERRE D'AUGE

**Considérant** que la Commune, maître d'ouvrage de l'opération, doit assurer une participation minimale de 20% au coût de l'opération.

**Considérant** que le montant du fonds d'aide demandé n'excède pas la part du financement assurée par la commune, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Montant HT en €	Taux (en %)
Europe	.....€	.....%
Etat	120 000.00 €	24 %

Région	41 442.00 €	8 %
Département	115 000.00 €	23 %
TERRE D'AUGE	7 533.00 €	2 %
Commune	214 478.95 €	43 %
Total	498 453.95 €	100%

**Considérant** que ce fonds d'aide est un mode de coopération financière et de solidarité territoriale entre l'EPCI et ses communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à demander un fonds d'aide d'un montant de 7 533 € à la Communauté de communes TERRE D'AUGE
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment la convention précisant les modalités de versement du fonds d'aide ainsi que ses annexes
- **D'INSCRIRE** cette recette au budget primitif, en section d'investissement

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-032 : Adhésion annuelle à l'Union Amicale des Maires du Calvados**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les Communes sont appelées à cotiser pour une association de type loi 1901 dénommée "Union Amicale des Maires du Calvados". Cette association vise à apporter aux Communes et à leurs maires des informations d'ordre juridique et administratif sur le fonctionnement et institutionnel ainsi que des aides ponctuelles, notamment pour obtenir des financements et des subventions utiles à la réalisation de leurs projets.

La cotisation pour l'année 2025 est de 222.03 € HT correspondants à :

- la cotisation l'UAMC (part départementale) pour 82.42 €,
- l'affiliation à l'AMF (Association des Maires de France), comprenant l'abonnement à ses publications pour 139.61 €.

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant d'une association, la subvention ne peut être versée sans l'accord expresse du Conseil municipal. L'Union Amicale des Maires du Calvados ayant transmis sa demande de subvention (sous la forme d'une facture), il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE d'honorer la demande de subvention de 222.03 € au titre de l'année 2025.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **INFORMATION : Informations du Maire**

- Repas des anciens le 27 Avril 2025 : envoi des invitations le 30/03/2025.
- Après avoir reçu la candidature d'une adjointe administratif proposant ses services pour le remplacement de l'agent de l'Agence postale pendant les congés, Mr le Maire demande aux membres du Conseil s'il est

- nécessaire de remplacer Mme GREAUVE lors de ses congés : l'ensemble du Conseil a décidé que "non".
- Besoin de volontaires pour le nettoyage des chemins de randonnées : Jeudi 29 Mai.
  - Station épuration / assainissement : effectuer 3 devis pour le remplacement des axes et biodisques de la station d'épuration.
  - Visite de l'Assemblée Nationale le 07/05/2025 : envoyer la liste des personnes intéressées.
  - Projet en cours pour l'implantation d'une Micro crèche sur la commune.
  - Arrivée d' Adrien Cardon en tant qu'agent technique.
  - Implantation d'une antenne téléphonique (ORANGE dans un premier temps, puis SFR par la suite) sur la route de Blangy.
  - Mise en place des après-midis jeux à la Mairie par le club de l'Amitié.
  - Le bureau de la directrice de l'école n'étant plus utilisé, restitution du local à la commune.
  - Point sur les déchets / sacs jaunes / collecte : suppression des sacs jaunes fin Juillet.
  - Infos Agence Routière Départementale RD 534 / Rte de Blangy : Mise en place d'une ligne continue sur la RD534 au niveau de la Zone d'activité et d'un "STOP" sur la route de Blangy à la place du cédé le passage.
  - Elagage des chemins communaux : effectuer 3 devis.
  - L'Inauguration de la nouvelle rue de l'école aura lieu le Samedi 31 Mai.
  - Proposer des pistes de réflexion sur l'utilisation du local situé place du commerce.
- 

#### **INFORMATION : Questions diverses**

**COURSEAUX Maxime** : le carrefour Rue du Pré Doré / nouvelle voie de l'école est dangereuse. Voir pour le positionnement d'un panneau "STOP".

**GUYOMARD Céline** :

- Intervention de la réserve citoyenne le 29 Avril à l'école du Pré Doré (CE / CM)
- Prévoir un concert pour les JEP qui auront lieu le 29 Septembre
- Planifier une commission communication / Tourisme
- Validation d'un nouveau bandeau pour la page Facebook de la commune.

**LEVAVASSEUR / LEBAILLY Claire** : Remerciement des agents communaux pour la réfection d'une partie du chemin des monts chevaliers

**CARDON Pauline** : Signalement que le chemin des Bosquiers n'est pas en bon état

---

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30.